



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq août, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juillet 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD., Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN.

Etaient absent excusé : Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Mme Audrey JOLLY pouvoir M. NAVELLIER Gilles, Catherine Sanchez

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

Commande publique 2021/44 N°15

Autorisation donnée au Maire de signer le de marché de la restauration scolaire, les contrats et les futures annexes

Monsieur le Maire après avoir rappelé que le marché de la restauration scolaire doit être renouvelé pour la rentrée de septembre 2021 et que cette dépense est prévue pour le budget 2021 expose qu'il y a eu trois propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : ELIOR, API RESTAURATION, AQUITAINE DE RESTAURATION.

Entreprise	PRIX HT (VARIANTE 2-4 ANS)
ELIOR	1 799 594.60 €
API RESTAURATION	1 530 248.16 €
AQUITAINE DE RESTAURATION	1 519 944.68 €

Aux vues de l'analyse de ces offres par la commission d'appel d'offre du 30 juillet 2021,

le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés

D'AUTORISER le Maire à signer tous documents, pièces comptables, contrats, conventions et leurs futurs avenants et annexes concernant le marché de la restauration scolaire sur la commune de Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX